

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2021

LUTTER CONTRE LES INDIVIDUS VIOLENTS LORS DE MANIFESTATIONS - (N° 3848)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL10

présenté par
Mme Lorho

TITRE

Rédiger ainsi le titre de la proposition :

« invitant le Gouvernement à proposer un décret visant à dissoudre l'organisation des Black blocs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La présente proposition de loi a strictement dénommé l'origine des violences qu'elle vise à annihiler : les Black blocs, association de malfaiteurs dont les méfaits en manifestation sont connus, constituent les membres visés par ce texte. Par souci de clarté, il est ici proposé de porter à l'attention du gouvernement l'urgence de la mise à leur terme des activités de ce groupe qui, s'il ne constitue stricto sensu pas un mouvement associatif, pourrait faire l'objet d'une enquête visant à mettre un terme aux exactions commises par ses membres. A l'heure où le gouvernement a dissous une association impunément, alors même que celle-ci n'avait pas été condamnée pour les faits qui lui étaient reprochés par le ministère concerné, il est légitime que les Black blocs fassent l'objet, a minima, d'un traitement équivalent.